

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

**P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21**  
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

---

**CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**  
**112<sup>EME</sup> REUNION**  
**28 FEVRIER 2008**  
**ADDIS ABEBA, ETHIOPIE**

**PSC/PR/Comm(CXII)**

**COMMUNIQUE**

**COMMUNIQUE DE LA 112<sup>EME</sup> REUNION  
DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 112<sup>ème</sup> réunion tenue le 28 février 2008, a adopté la décision qui suit sur la situation au Darfour:

**Le Conseil,**

1. **Prend note** du Rapport du Président de la Commission sur la situation au Darfour [PSC/PR/2(CXII)], ainsi que des communications faites par M. Rodolphe Adada, Représentant spécial conjoint de l'UA et des Nations unies (NU) au Soudan, M. Sam Ibok, représentant l'Envoyé spécial du Président de la Commission pour le Darfour et le Représentant du Gouvernement du Soudan ;
2. **Se félicite** de la réussite du transfert d'autorité de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) à la Mission des Nations unies (NU) et de l'Union africaine au Darfour (MINUAD), qui a eu lieu le 31 décembre 2007 ;
3. **Se félicite également** de la signature, le 9 février 2008 de l'Accord sur le statut des forces (SOFA), entre l'UA et les NU d'une part, et le Gouvernement du Soudan, d'autre part. Le Conseil **exprime son appréciation** au Gouvernement du Soudan pour sa coopération et **l'exhorte** à continuer à apporter sa pleine coopération à la mise en œuvre du mandat de la MINUAD, y compris dans la constitution de la force en vue d'assurer le déploiement effectif de la MINUAD ;
4. **Note**, à cet égard, **avec préoccupation**, que les capacités de la MINUAD restent encore très insuffisantes dans les domaines cruciaux des hélicoptères d'attaque, d'appui et de reconnaissance, des unités lourdes et moyennes de transport, ainsi que des unités logistiques polyvalentes. Le Conseil **en appelle** aux membres de la communauté internationale, en mesure de le faire, pour qu'ils fournissent à la MINUAD ces équipements et matériels afin de lui permettre de se déployer rapidement et de remplir effectivement son mandat ;
5. **Félicite** les Etats membres de l'UA qui ont annoncé des contributions en troupes et autres personnels pour la MINUAD, contribuant ainsi à donner un caractère africain prédominant à l'Opération hybride. A cet égard, le Conseil **se félicite** du déploiement prévu en mars 2008 des contingents égyptien et éthiopien, dans le cadre de la mise en œuvre du déploiement préliminaire de la MINUAD ;
6. **Demande** à l'Equipe conjointe UA/NU pour la constitution de la Force d'accélérer le processus afin de fournir à la MINUAD les troupes et personnels de police requis, ainsi que les capacités nécessaires ;
7. **Encourage** la coopération entre la Commission de l'UA et le Secrétariat général des NU en vue de la restauration de la paix au Darfour à travers le processus politique et l'Opération hybride. A cet égard, le Conseil **invite** la Commission de l'UA et le Secrétariat général des NU à renforcer d'urgence les mécanismes institutionnels prévus à cet effet, en

particulier l'Equipe conjointe de soutien à la Médiation (JMST) ainsi que le Mécanisme conjoint de soutien et de coordination (JSCM) ;

8. **Note avec une grave préoccupation** la réticence de certains mouvements du Darfour à rejoindre le processus de négociation. Le Conseil **réaffirme** qu'il ne peut y avoir de solution militaire à la crise du Darfour et, en conséquence, **exhorte** toutes les parties à accepter de bonne foi, sans conditions préalables et sans délai, d'entamer les pourparlers politiques de fond. Le Conseil **en appelle** à toutes les parties soudanaises pour qu'elles fassent montre de flexibilité, prennent en considération les souffrances de leur peuple et recherchent une issue politique qui reste la seule voie pour aboutir à une solution durable au Darfour ;

9. **Exprime** sa préoccupation face à la détérioration de la situation sécuritaire au Darfour, résultant en particulier des combats récents, y compris les bombardements aériens, dans l'Ouest du Darfour et au cours desquels beaucoup de civils ont trouvé la mort et bien d'autres forcés à quitter leurs villages. Le Conseil **condamne** les violations répétées du cessez-le-feu humanitaire, signé en avril 2004, à N'Djamena, ainsi que les attaques contre les populations civiles en violation du Droit international humanitaire. Le Conseil **exhorte** toutes les parties à mettre définitivement fin à ces actes de violence inacceptables et à respecter la vie humaine, et **condamne** les déclarations faites par certains mouvements rebelles évoquant la poursuite des actions armées ;

10. **Se félicite** de la re-dynamisation du processus politique lancé à Sirte, le 27 octobre 2007 et **exprime son appréciation** pour les efforts continus déployés par les Envoyés spéciaux de l'UA et des NU, Dr Salim Ahmed Salim et M. Jan Eliasson, visant à amener toutes les parties à la table de négociation. Le Conseil **réitère** son plein appui aux efforts des deux Envoyés spéciaux et de leurs équipes respectives, avec le soutien des acteurs régionaux, à savoir le Tchad, l'Égypte, l'Erythrée et la Libye. Le Conseil **se félicite également** des efforts déployés par le Mouvement de libération du peuple soudanais (SPLM) pour l'unification des mouvements du Darfour et exprime sa gratitude au Gouvernement du Sud Soudan et aux dirigeants du SPLM pour l'assistance apportée à l'Equipe conjointe de Médiation ;

11. **Souligne** la nécessité d'une coopération régionale et internationale dans la recherche d'une solution pacifique à la crise du Darfour, et **invite** l'Equipe de médiation à assurer la direction et la coordination des efforts des partenaires à cet effet ;

12. **Encourage** le Président de la Commission et le Secrétaire général de l'ONU à finaliser leurs consultations en vue de la nomination du Médiateur en chef conjoint pour les pourparlers de paix au Darfour ;

13. **Souligne** la dimension régionale de la crise du Darfour et **réitère son appel** aux Gouvernements du Tchad et du Soudan pour qu'ils normalisent leurs relations bilatérales et maintiennent un environnement sécurisé à leur frontière commune, conformément aux accords qu'ils ont signés. A cet égard, le Conseil **réaffirme** son soutien aux efforts du Guide libyen Muammar al-Gaddafi et du Président Denis Sassou Nguesso, visant à aider les deux pays à normaliser leurs relations ;

14. **Décide** de rester saisi de la question.